



N°3

Objet : Détermination et affectation du résultat de l'exercice 2023

Le 01 février 2024,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à la mairie de Tosse, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPUECH, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Pour le Département des Landes

- M. Jean-Luc DELPUECH
- Mme Sylvie BERGEROO
- M. Cyril GAYSSOT

Pour la commune de Saint-Vincent-de-Tyrosse

- M. Régis GELEZ
- M. Régis DUBUS

Pour la commune de Tosse

- M. Jean-Claude DAULOUÈDE
- M. Philippe MORICHERE

Avait donné procuration :

- Mme Rachel DURQUETY à M. Cyril GAYSSOT

Étaient excusés :

- Mme Sandra TOLLIS
- M. Jean-Marc LESPADÉ
- Mme Sylvie PEDUCASSE
- M. Gilles DOR

Étaient également présents :

- Pour le Conseil départemental :
 - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe en charge de l'Attractivité
 - M. Nicolas BRUNIER et Mme Stéphanie LASSIS, Pôle « Syndicats Mixtes »



Le Comité Syndical,

VU l'article L. 5721-4 du code général des collectivités territoriales,

VU le rapport du Président,

CONSIDERANT que le compte administratif de l'exercice 2023, adopté par délibération de ce jour, fait apparaître :

- un excédent de la section de fonctionnement de 609 896,07 €
- un excédent de la section d'investissement de 106 157,64 €

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

DECIDE :

- d'affecter en totalité le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2023 en couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant les écritures suivantes :

- ✓ Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés 609 896,07 €
- ✓ Chapitre 001 – Excédent investissement reporté 106 157,64 €
- ✓ Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté - €

Le Président du Syndicat Mixte,

Jean-Luc DELPUECH